

Pointe-à-Pitre, le 18 avril 2018

AVIS AUX USAGERS N° 15/2018

Objet : Sécurité.

La Capitainerie du Grand Port Maritime de la Guadeloupe informe les usagers,

Qu'en raison d'un engraissement constaté au quai N°9 de Jarry et en attendant les travaux de dragage, le tirant d'eau maximum admissible à ce poste **est réduit à 7.55m**.

Destinataires :

Agents maritimes – Armements – Station de Pilotage – Société de remorquage

L'Officier de Port adjoint

Responsable Vigie – Quais – Plan d'eau – Procédures



S.HANOT